

Collectif Pour le Respect d'un Encadrement Légal, Sécurisé et de Qualité des voyages aventure vendus en France

COPRELS : contact@coprels.org

Un collectif de guides – accompagnateurs et agences de voyages remet en cause la légitimité de la certification ATR délivrée par l'AFNOR

Le collectif COPRELS réunissant une cinquantaine de guides et accompagnateurs et une quinzaine d'agences de voyages s'élève contre la certification délivrée par l'AFNOR à l'association Agir pour un Tourisme Responsable. Cette association regroupe une quinzaine d'agences d'aventure qui dominent très largement le marché des voyages aventure et trekkings.

L'objet du litige est le critère concernant l'encadrement des séjours : **Écrit par les membres d'ATR, eux-mêmes, il permet de s'affranchir du droit français**, c'est d'ailleurs ce que les voyagistes membres d'ATR ont fait depuis 2008, date de création de ladite certification.

« Accompagner le client sur le lieu de destination selon l'esprit tourisme responsable par :

2.1 Une sélection de prestataires privilégiant les emplois locaux.

- Au moins 60% des voyageurs sont accompagnés par du personnel régional. Cet engagement est non applicable aux voyages non accompagnés.

- Au moins 60% des voyageurs sont pris en charge par des réceptifs dont 75 % du personnel sont d'origine régionale.

- Tableau de suivi du personnel régional pour l'ensemble des voyageurs partis, par exemple. »

COPRELS déclare :

« Si l'on considère que la quasi-totalité des agences ATR « certifiées » commercialisent principalement des trekkings (circuits en montagne), **ce critère est incompatible avec la législation française** qui stipule que **tout voyageur français, ayant acheté son voyage en France doit être encadré par un professionnel de la montagne diplômé**, dès lors que le séjour se déroule en montagne.

En outre, ce critère n'est pas assez contraignant pour apporter de réelles retombées économiques sur les régions visitées et ne permet pas de s'opposer à ce que le guide d'une ethnie dominante fasse visiter un village d'une tribu au statut social inférieur.

Il y a donc tromperie à tous les niveaux, principalement pour le voyageur peu au fait de la réglementation française, comme des rapports sociaux régissant les contrées visitées.

Comment peut-on alors parler de tourisme responsable dans ces conditions ? Puisque le critère premier, devrait être d'être en règle avec la législation du pays émetteur, comme de la région d'accueil.

COPRELS (Collectif pour le Respect de l'Encadrement Légal et Sécurisé des voyages aventure vendus en France) a donc décidé de lancer une action ayant pour objectif de faire respecter la législation française en matière d'accompagnement des circuits en montagne et trekkings.

Tous les ministères concernés, les Syndicats représentatifs des professions de l'encadrement en montagne, l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme qui délivre les diplômes, l'UIMLA (Union Internationale of Mountain Leaders Association), L'AFNOR, LE COFRAC (qui accrédite les organismes certificateurs), les associations de consommateurs, le Syndicat National des Agences de Voyages, **ont donc été informés de cette action. »**

COPRELS dispose de soutiens auprès des Syndicats représentatifs (3 sur 5 l'ont affiché ouvertement).

Ne pas respecter la législation relative à l'encadrement des trekkings, **met la sécurité des voyageurs en danger, déstabilise de nombreuses sociétés** en favorisant l'apparition de potentats locaux, **occasionne une distorsion de concurrence vis-à-vis des agences qui proposent à leurs clientèles un encadrement légal** (plus cher sur de nombreuses destinations), engendre **la mise au rencard des personnes qui ont créé les circuits et connaissent le mieux les territoires.**

En outre, les métiers d'accompagnateur en montagne ou de guide de haute montagne se trouvent totalement dévalorisés, alors qu'ils sont issus de formations longues et coûteuses, avec obligation de se recycler !

En clair, tout le monde y perd ! Du voyageur trompé, aux accompagnateurs locaux qui ne disposent plus de formations auprès des accompagnateurs diplômés, en passant par les véritables connaisseurs des destinations des voyages aventure !

Seul gagnant : le profit à court termes des agences incriminées!

Pour tout renseignement : contact@coprels.org

Et sur Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Coprels/292271177607170?fref=ts>

Collectif COPRELS